Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 45 (1953)

Heft: 6

Artikel: L'affaire de la "Gazette de Lausanne" et ses enseignements

Autor: Dardel, Lucien de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384818

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

main des vainqueurs. Je pensais donc qu'il fallait dépasser le point mort... diriger les regards vers l'avenir, vers un horizon où s'accumulaient les problèmes sociaux. Ces problèmes et leur solution ne devaient pas devenir un monopole socialiste. Leur solution devait être abordée dans un esprit chrétien, le peuple catholique devait y participer; les catholiques devaient même prendre une position

dominante au sein du socialisme. Tel était mon plan. »

Malheureusement, l'étude de Fry n'est pas exempte d'erreurs, voire de déformations graves. On y lit notamment: « A côté de la Société du Grutli, il y avait encore en Suisse des sociétés ouvrières allemandes et autrichiennes affiliées à l'Internationale socialiste, laquelle était particulièrement forte en Suisse romande. Après la dissolution de l'Internationale apparut la première Fédération ouvrière suisse qui, y compris les 4000 grutléens, était forte de 10 000 membres. Sous l'effet des influences socialistes, la Fédération disparut en 1880, en même temps que le Parti socialiste, fondé en 1877. Elle fut remplacée par l'Union syndicale suisse, qui comprenait le Parti socialiste suisse pour les Suisses et le Parti socialiste allemand en Suisse, tous deux nettement favorables à la lutte de classes. »

Comme Fry le relève dans ses notes, il a puisé ses renseignements dans une Histoire de la Suisse au XIXe Siècle, de Th. Curti. Si l'on admet avec difficulté qu'un auteur sérieux renonce à se renseigner aux sources les plus récentes, on n'admet pas qu'il cite mal. Curti est plus précis: « Ces deux associations furent dissoutes en 1880. A leur place apparurent l'Union syndicale suisse, qui organisait des Suisses et des étrangers, le Parti socialiste suisse, destiné aux ressortissants suisses, et le Parti socialiste allemand en Suisse. » Comme on le voit, il y a une nuance. Dans l'ensemble, on a le sentiment que Fry n'a qu'une connaissance très imparfaite du mouvement ouvrier et de son devenir. Certes, il a compilé une énorme quantité de documents, mais il n'a pas su en tirer la « substantifique moelle », dégager les grandes lignes de l'évolution, les relations de cause à effet; il n'a pas su dégager nettement les contours de la personnalité du « Lion de Truns ».

L'affaire de la «Gazette de Lausanne» et ses enseignements

Par Lucien de Dardel

Le 27 mai dernier, la Gazette de Lausanne annonçait la démission de son rédacteur en chef, M. Pierre Béguin, et celle de trois membres du conseil d'administration du journal. Les conditions qui avaient été celles de l'engagement, en 1946, de M. Béguin au poste

de rédacteur en chef du quotidien lausannois n'étaient plus réunies, c'est là toute l'explication qui était donnée de ces départs. Le lendemain 28 mai paraissait dans le même journal une déclaration signée par tous les journalistes de l'équipe rédactionnelle (exception faite de M. Jean Nicollier), qui se solidarisaient en corps avec leur rédacteur en chef. Cette déclaration disait qu'une crise grave avait éclaté à la Gazette de Lausanne qui risquait « de mettre en cause l'indépendance du journal et celle de tous ses collaborateurs ». Elle parlait de « tendances faisant craindre une pratique incompatible avec la dignité professionnelle des journalistes et menaçant de porter atteinte à la tradition et au patrimoine spirituel défendus par la Gazette de Lausanne ». MM. Pierre Grellet et Georges Rigassi, les plus anciens rédacteurs du journal, ajoutaient qu'ils suspendraient leur collaboration en même temps que le rédacteur en chef, au 30 novembre prochain, si d'ici là une atmosphère générale de confiance entre tous les membres du conseil d'administration et l'équipe de la rédaction ne s'était pas rétablie.

Ces premières nouvelles causèrent une vive émotion en pays romand. La Gazette de Lausanne est un journal de grande réputation, aussi vénérable par l'âge que par les traditions libérales, aux yeux du moins de l'« élite » vaudoise et romande. Que s'était-il passé dans son conseil d'administration pour que soudain son rédacteur en chef démissionne et que toute sa rédaction lance des cris d'alarme?

On devait l'apprendre dans les jours qui suivirent, notamment par un communiqué du conseil d'administration du journal qui s'était constitué le 28 mai et par une déclaration de deux administrateurs démissionnaires, MM. Ph. Meylan et Henri Zwahlen (communiqué et déclaration qui ont paru dans la Gazette du 29 mai). On devait l'apprendre mieux encore le lendemain 30 mai par quelques commentaires d'autres journaux romands, puis par l'assemblée publique tenue par l'équipe rédactionnelle du journal le 4 juin à la Salle des XXII-Cantons, à Lausanne, où l'affaire de la Gazette de Lausanne prit tournure de scandale. Enfin, en quelques jours, toute une littérature est venue apporter la lumière aux esprits curieux ou inquiets et je cite notamment le numéro de juin du Libéral vaudois qui est consacré à l'affaire et le numéro du 4 juin de la Nation, l'organe de la Ligue vaudoise.

Les faits

Pour dégager l'essentiel, voyons d'abord les faits relatifs à la propriété du journal. La Gazette de Lausanne n'appartient pas au Parti libéral vaudois, mais est une société anonyme dont les actions, au nombre de deux cent quarante, étaient autrefois réparties entre plusieurs familles libérales vaudoises. En 1946, un groupe de trois

ou quatre personnes qui n'étaient auparavant ni actionnaires du journal ni représentatives du Parti libéral réussit à rafler sur le marché un grand nombre d'actions qui lui fournit, en fait, la majorité. Ce groupe obtint la présidence avec M. Jacques Secretan trois mois après l'entrée en fonction de M. Pierre Béguin comme rédacteur en chef. Celui-ci n'accusa pas le coup à l'époque, mais il le ressentit très durement, car dès lors les conditions libérales qu'on lui avait faites à son engagement se trouvaient non seulement en péril, mais gravement modifiées. Il y eut des changements aux statuts et un remaniement fondamental du conseil d'administration. Cependant, la nouvelle majorité ne fit pas usage complet de ses droits de majorité et, lorsqu'un conflit aigu survint en 1949, elle porta de six à sept le nombre de sièges du conseil et concéda par prudence le nouveau siège à M. Henri Zwahlen. En sorte que la majorité par le nombre des actions et les droits que celles-ci impliquaient était minorité au conseil. Néanmoins, les trois actionnaires majoritaires, MM. F. Zumstein, M. Cérésole et Jacques Secretan, constituèrent au printemps 1952 une délégation du conseil dont fit partie également Me Maurice Baudat. C'était une sorte d'exécutif qui, il y a une année maintenant, proposa de dénoncer le contrat de M. Béguin pour lui en imposer un nouveau qui lui retirait ses attributions administratives et une bonne part de ses prérogatives de rédacteur du journal. Le ler novembre de l'année dernière, comme M. Béguin menacait de s'en aller en claquant la porte, une résolution fut adoptée par le conseil unanime, selon laquelle « il fallait procéder à une diffusion plus large des actions de la Gazette », autrement dit revenir à la situation d'avant 1946 où les actions étaient distribuées par petits paquets et où il n'y avait pas de majorité organisée pour faire la loi dans le journal. Mais cette résolution demeura lettre morte et la crise n'était pas encore résolue — tout au contraire — à la veille de ce dernier 26 mai où se réunissait l'assemblée du journal. Il semble qu'avant cette séance le groupe majoritaire avait décidé de frapper le grand coup. M. Jacques Secretan était démissionnaire de la présidence du conseil et du conseil même. Il avait cédé vingt-six de ses vingt-neuf actions à des tiers choisis par ses deux collègues du groupe majoritaire. Que pouvaient les minoritaires contre ce mur d'argent? Il y eut de sérieuses prises de bec ce 26 mai à l'assemblée générale. La minorité y présenta de nombreuses propositions transactionnelles destinées à sauver l'équipe rédactionnelle et le journal même. MM. Zumstein et Cérésole demeurèrent intraitables. Ils imposèrent quatre nouveaux administrateurs, ceux précisément que M. Jacques Secretan venait de pourvoir d'actions, soit MM. Burnat, Gétaz, Poudret et Philippe Secretan. C'était cette fois une majorité décidée à ne plus composer avec la minorité, c'était la manière forte qui triomphait au conseil du journal avant de triompher dans le journal lui-même. MM. Henri

Zwahlen et Ph. Meylan démissionnèrent du conseil et M. Pierre Béguin démissionna de son poste de rédacteur en chef. Le lendemain, un troisième membre minoritaire du conseil, M. A. Randin, démissionnait aussi, et le 5 juin Me Maurice Baudat démissionnait à son tour.

L'émotion du public

Un tel conflit interne, qui est chose courante dans les sociétés anonymes, serait sans grand intérêt s'il ne s'agissait ici d'un journal, et du moniteur de l'opinion libérale romande, d'un organe qui s'est cru souvent appelé à prononcer des jugements sévères sur les autres, sur les hommes, les choses et la politique. De là vient le caractère sensationnel que l'affaire a pris instantanément. Les personnalités qui étaient en cause, la publicité donnée au conflit, les termes des déclarations faites de part et d'autre, tout devait provoquer de violents remous. Parmi ceux-ci notons tout de suite les manifestations des organisations professionnelles de journalistes, au fédéral et dans le canton de Vaud, puis dans le canton de Neuchâtel. Les journalistes protestataires de la Gazette trouvaient là des appuis dans la défense de la liberté de la presse menaçée par un renversement de majorité au conseil d'administration d'un journal et en faveur d'une définition plus satisfaisante des rapports entre l'éditeur-propriétaire du journal et ses rédacteurs salariés. Une interpellation était même déposée au Conseil national par M. Michel Jaccard, député radical et directeur de la Nouvelle Revue de Lausanne, afin que la revision en cours de l'article constitutionnel sur la liberté de la presse envisage le problème de la liberté du rédacteur à l'intérieur du journal.

Le dessous des cartes

Mais l'affaire devait prendre tournure de scandale dès le moment où apparurent clairement ses dessous politiques qu'à vrai dire on lisait à livre ouvert depuis longtemps (il suffisait de suivre attentivement la Gazette de Lausanne), mais qui s'étalèrent en pleine lumière dans l'assemblée publique du 4 juin à la Salle des XXII-Cantons, à Lausanne. Cette assemblée confirma avec éclat qu'il s'agissait d'un conflit entre les libéraux démocrates et la Ligue vaudoise antidémocrate. Le groupe majoritaire qui s'était installé à la Gazette en 1946, qui avait patiemment raflé un gros paquet d'actions (par des procédés contestables quelquefois) et qui maintenant était entré en force au conseil d'administration et prétendait mener à la baguette ces messieurs de la rédaction — ce groupe n'était pas autre chose qu'une émanation de la Ligue vaudoise.

La Ligue vaudoise est une vieille connaissance à nous. Dans la Revue syndicale des mois de mai et novembre 1950, dénonçant son

action et son influence dans le projet de réforme financière fédérale dit des contingents cantonaux (dont elle fut l'initiatrice) et dans l'opposition au plan financier transitoire de M. Nobs adopté par le peuple le 3 décembre de cette année-là, je l'ai déjà caractérisée comme un mouvement ultra-réactionnaire et antidémocrate, d'essence maurrassienne, qui avait réussi, grâce au sens politique de son chef, M. Marcel Regamey, homme intègre, mais d'ancien régime, à « noyauter » tout un grand secteur de la bourgeoisie vaudoise, dans les autorités et dans les partis. On savait déjà à cette époque et auparavant que la Gazette de Lausanne flirtait de très près avec les hommes de la ligue et l'on se demandait comment les tempéraments si différents de MM. Pierre Béguin et Marcel Regamey pouvaient bien s'accorder. On entrevoyait des personnes interposées, mais on ne discernait pas exactement le caractère des liens pourtant clairs qui unissaient le journal libéral à la ligue. Eh bien! le voile est maintenant tombé. Derrière le groupe majoritaire du conseil d'administration, c'était M. Marcel Regamey qui tirait les ficelles. C'était sans doute lui qui donnait des conseils de prudence quand M. Béguin menacait par sa démission de faire éclater le conflit au grand jour; lui qui, à ces moments-là, lâchait un peu de bride pour rassurer la minorité; et lui qui resserrait l'étreinte dès que la rédaction faisait mine de reprendre son autonomie. En tout cas, c'est M. Marcel Regamey qui, dans la coulisse, dirigeait l'opération du 26 mai dernier. Nous en avons l'aveu de la part de l'équipe rédactionnelle du journal et nous en avons l'aveu de la part de M. Regamey en personne, ce qui fait que la cause, sur ce point, est entendue. Dans un article rédactionnel du Libéral vaudois (composé par les collaborateurs de M. Béguin) il est dit, en effet: « Les nouveaux élus (au conseil), MM. Burnat, Gétaz et Poudret furent choisis par M. Zumstein, après que celui-ci eut pris conseil de M. Marcel Regamay. » Et dans un article de la Nation, organe de la Ligue vaudoise (numéro du 4 juin), M. Regamey écrit, parlant de ces trois mêmes personnages: « Ces messieurs nous ont fait l'honneur de nous demander notre avis, et nous avons donné un avis positif (donc qu'ils entrent au conseil), persuadés qu'ils étaient capables de rétablir la paix et le bon ordre dans ce journal. » Autrement dit, tout convergeait sur la personne de M. Regamey au moment décisif du coup de force dans le conseil de la Gazette. C'est vers lui que M. Zumstein se tournait pour recevoir le signal de l'action et c'est vers lui que les trois hommes de paille de M. Zumstein se tournaient (le quatrième était à Paris) pour savoir si l'heure avait bien sonné d'obéir.

Je le répète, la mainmise sur la Gazette de Lausanne par la Ligue vaudoise était chose faite depuis 1946. Le groupe majoritaire de son conseil, c'était la Ligue vaudoise par personnes interposées. L'article de M. Regamey dans la Nation du 4 juin est d'ailleurs révélateur: c'est le grand patron qui parle, c'est le langage de l'éditeur qui

morigène son rédacteur en chef et minimise tant qu'il peut le conflit en se couvrant lui-même du voile de toutes les vertus, un langage que connaissent admirablement bien, croyez-moi, les journalistes de métier. D'ailleurs, les documents abondent aujourd'hui qui démontrent la vie infernale qui était faite par ces messieurs de la ligue au rédacteur en chef du journal, les continuelles pressions qu'ils exerçaient sur lui. M. Georges Duplain a publié dans le Libéral vaudois déjà cité la lettre qu'il écrivait en octobre 1952 à M. Jacques Secretan pour prendre congé et lui dire les vraies raisons de son départ du journal, c'est accablant pour le groupe majoritaire du conseil. Il n'y avait depuis longtemps plus de liberté dans le journal du libéralisme vaudois. Un régime d'autorité s'y était établi et l'opération du 26 mai avait pour but de le consolider en subordonnant directement non plus cette fois M. Béguin lui-même, mais chacun de ses divers collaborateurs aux ordres d'un ou deux messieurs du conseil décidés à voir « leur » politique traduite servilement par des scribes dans le corps du journal — et « leur » politique n'était autre que celle de la Ligue vaudoise!

Un tournant politique?

On croit rêver, et pourtant c'est ainsi. Et une première question qui se pose après la cascade de démissions que l'on sait est celle-ci: Jusqu'à quel point l'équipe rédactionnelle du moniteur libéral romand, qui a emboîté le pas régulièrement ces dernières années à toutes les initiatives, à toutes les actions de la Ligue vaudoise, a-t-elle partagé les vues politiques de M. Regamey? M. Béguin a déclaré publiquement que, s'il y avait parfaite harmonie entre lui et M. Regamey dans l'amour qu'ils cultivent tous deux pour Mozart, en revanche il y avait total désaccord dans la politique. Ce n'est pas précisément ce qui est apparu aux lecteurs de la Gazette depuis l'initiative dite pour la démocratie directe jusqu'à la toute récente initiative vaudoise (lancée également par la ligue) dite pour la réforme du Conseil d'Etat. En toutes circonstances depuis dix ans, et particulièrement dans le problème de la réforme des finances fédérales, la Gazette de Lausanne et le Parti libéral ont fait une politique ultra-réactionnaire, à la suite précisément d'une idéologie maurrassienne qui leur a été insuflée par les ligueurs. « Le scandale de la Gazette, a dit M. Freymond à l'assemblée des XXII-Cantons, est la lutte du libéralisme progressiste contre la droite réactionnaire. » Voilà qui nous intéresse, voilà qui intéresse la classe ouvrière. Car si le libéralisme romand rompt les ponts avec son extrême droite et retrouve ses traditions progressistes d'antan, s'il revise sa doctrine fédéraliste devenue si négative (de M. Pierre Grellet à la Ligue vaudoise) qu'elle ne « colle » plus du tout dans le réel, si le fédéralisme reprend pour lui le sens actif d'un engagement

envers la communauté suisse, alors nous pourrions bien être en Suisse romande à un tournant et marcher d'un pas plus rapide et plus ferme au progrès. Il faut donc espérer que le scandale de la Gazette de Lausanne marquera la fin du maurrassisme romand qui a empoisonné si longtemps notre démocratie. Si, avec ce scandale, les yeux ne se sont pas ouverts sur les visées et les méthodes antidémocratiques d'une Ligue vaudoise et de ses apparentés des autres cantons, ce serait réellement à désespérer de ce qu'on appelle l'« élite intellectuelle » de la Suisse romande. Mais j'ai l'impression que le conflit ne finira pas cette fois sans une explication décisive en plein jour entre nos extrémistes et nos modérés de la bourgeoisie romande et je voudrais que le mouvement ouvrier appuie de toutes ses forces et de tout son poids les efforts que font aujourd'hui les révoltés de la Gazette de Lausanne et tous ceux qui les suivront dans leur entreprise d'émancipation. Ce n'est pas, nous dira-t-on, une affaire ouvrière et syndicale. Assurément, nous n'avons pas à nous ingérer dans les discussions internes des partis historiques et ce n'est pas non plus ce que je propose. Mais il est important de s'y intéresser et d'intervenir s'il y a lieu pour favoriser partout où on le peut le plein exercice de la démocratie, au fédéral et dans les cantons. Je le dis sans du tout vouloir couvrir ou seulement excuser le moins du monde l'attitude de M. Pierre Béguin et de ses amis, qui ont outrageusement flirté avec la Ligue vaudoise ces dernières années. Je considère qu'ils sont responsables, en effet, et dans une mesure considérable, du coup de force dont ils se sont trouvés euxmêmes finalement les victimes. Mais à tout pêché miséricorde, s'il est réellement avoué.

Les réformes qui s'imposent

Un autre problème soulevé par la crise de la Gazette de Lausanne, et qui intéresse tout autant le monde ouvrier, est celui des libertés dont les journalistes doivent bénéficier pour remplir correctement leur fonction dans la formation de l'opinion publique. Ce sujet mériterait à lui seul tout un article et je ne ferai que l'esquisser ici. Que n'a-t-on pas dit dans les commentaires relatifs à l'affaire de la Gazette de Lausanne sur le journal « qui est à la fois un corps et une âme » et sur le rôle du journal « qui est d'ordre spirituel autant que matériel »! Tout le monde convient que le journal échappe aux règles exclusivement commerciales qui régissent les entreprises privées. Le journal remplit une mission publique et, de ce fait même, il ne saurait être mis à l'encan comme peut l'être sans inconvénient une société anonyme ordinaire.

Et cependant, comme on l'a vu dans cette crise de la Gazette de Lausanne, le journal peut fort bien — dans le droit suisse actuel — être mis à l'encan et tomber d'un jour à l'autre dans les mains de

propriétaires qui n'auront aucun respect pour le patrimoine qu'il représente et aucun scrupule vis-à-vis des principes d'objectivité de l'information dont les journalistes professionnels sont ou devraient toujours être les gardiens. Un journal peut être ravalé au rang d'un organe purement propagandiste même sous le titre d'un journal de

réputation libérale.

Si la leçon de choses que vient de donner la Gazette pouvait être entendue et comprise, il ne fait pas de doute que l'on introduirait dans l'article constitutionnel sur la liberté de la presse, article qui est en revision à l'heure actuelle, des garanties contre l'omnipotence des éditeurs de journaux et pour la sauvegarde de l'indépendance du rédacteur au sein du journal. De telles garanties entraîneraient vraisemblablement des réformes dans l'organisation professionnelle des journalistes salariés. Il faudrait alors peut-être soumettre l'accès au Registre professionnel (car les professionnels sont enregistrés officiellement) à des conditions plus sévères que ce n'est le cas présentement, et notamment à une formation, à un apprentissage plus sérieux du métier. Il faudrait alors aussi envisager la création, au cantonal de préférence, mais au fédéral peut-être également, d'organes de contrôle et de surveillance, comme l'Angleterre vient d'en créer un avec son Conseil supérieur de la presse, qui seraient à la fois des instances de recours pour les journalistes lésés dans l'exercice de leur mission supérieure et des tribunaux d'arbitrage (sans pouvoir de sanction, mais dont les arrêts connaîtraient une large publicité) dont la tâche serait de départager tous les intéressés aux pratiques démocratiques de la formation de l'opinion publique, y compris l'Etat et le public des lecteurs de journaux.

Mais pour en arriver là il faudra vaincre bien des obstacles, en particulier ceux que dresseront contre de telles réformes les éditeurs de journaux. Ceux-ci, réunis le 6 juin à Lausanne, ont déjà pris, à propos de l'affaire de la Gazette de Lausanne, une résolution lénitive qui tend principalement à réserver tous leurs droits actuels. Et pourtant il est inimaginable que tout le secteur de la formation de l'opinion publique, si important en démocratie directe, soit entièrement abandonné à l'initiative privée et, en définitive, aux puissances d'argent. Je ne suis pas partisan de l'interventionnisme d'Etat dans ce secteur. Mais il est des règles qu'il faut établir pour le bien public et des métiers qu'il faut organiser dans l'intérêt général sous la haute protection de l'Etat.

Tall some in manue protection as I zeas.

P.-S. Cet article était déjà composé lorsqu'on annonçait la fin du conflit de la *Gazette*. Effectivement, tout le groupe majoritaire s'est vu contraint de vendre ses actions et celles-ci seront réparties par petits paquets de manière à assurer l'indépendance du journal. Reste à voir l'usage que feront M. Béguin et ses amis de leur liberté restaurée.

Syndicalisme libre en Suisse

Vous êtes-vous déjà procuré cet excellent petit ouvrage de vulgarisation syndicale? Si ce n'est pas encore fait, ne tardez pas à le faire. Grâce à la prise en charge d'un grand nombre d'exemplaires par l'Union syndicale, vos fédérations respectives peuvent le mettre à votre disposition pour le prix de faveur de 6 fr. l'exemplaire au lieu de 8 fr. 70 dans les librairies. Pour un modeste supplément de 2 fr. 40, vous obtiendrez ce petit livre relié en pleine toile d'agréable façon.

Dans son excellente préface, Robert Bratschi, président de l'Union syndicale suisse, rappelle fort opportunément que les auteurs de cet ouvrage n'ont pas la prétention d'avoir épuisé les sujets. Ils ont tout simplement eu l'ambition de donner des images fidèles d'un mouvement sans cesse en évolution et qui constitue incontestablement un des supports les plus solides de la démocratie suisse.

Une fois de plus Jean Möri place les caisses de secours professionnelles aux origines du mouvement syndical. Ce sont elles en effet qui conduisirent aux syndicats revendicateurs. Il refait le pas historique de la concentration syndicale dans les fédérations professionnelles et industrielles, montre l'extraordinaire développement de ces dernières ainsi que de l'Union syndicale suisse. Puis il analyse de façon très brève la structure de l'Union syndicale suisse, délimite ses compétences ainsi que celles de ses organes, des cartels syndicaux cantonaux et des fédérations professionnelles autonomes quand il s'agit de la défense de leurs membres. L'auteur consacre un chapitre à la démocratie, à l'indépendance politique et à la neutralité confessionnelle de l'Union syndicale, tout en esquissant l'action des syndicats sur le plan international.

P.-H. Gagnebin consacre au contrat collectif de travail une étude très approfondie. Il situe la position juridique des conventions collectives, montre leur évolution dans la deuxième guerre mondiale et au cours de ces dernières années, distingue entre contrats collectifs nationaux, régionaux et locaux pour aborder la déclaration de force obligatoire générale et évoquer les efforts du législateur en faveur d'une extension de la base légale des contrats collectifs de travail.

Emile Giroud se préoccupe de la promotion du travail par la communauté professionnelle. Ce n'est pas la première fois qu'il aborde ce thème, mais il étend le cercle à la surveillance et à la formation des apprentis, l'organisation de cours de perfectionnement pour adultes et le service paritaire de placement. Ce sont là autant d'objectifs utiles à l'ensemble du métier ou plutôt aux partenaires dans la communauté contractuelle. De même la protection des métiers contre la concurrence déloyale, les interventions auprès des pouvoirs publics, les ententes avec d'autres associations ou communautés pour la défense des intérêts communs, l'étude des marchés et la détermination de la politique des prix, l'organisation rationnelle du travail, sont des questions qui doivent intéresser autant les employeurs que les travailleurs. On ne comprend pas encore qu'à l'heure actuelle les rapports collectifs du travail en ces matières soient extrêmement rudimentaires, Sans doute, la communauté professionnelle envisage-t-elle également la gestion en commun des caisses d'allocations familiales, de vacances, de maladie, de décès, de vieillesse, etc., ainsi que l'intéressement des travailleurs au métier dont ils dépendent. Mais c'est là une évolution inévitable à laquelle ne peuvent se soustraire les employeurs. Il y a intérêt pour les employeurs à essayer de siéger avec les associations de travailleurs, sous peine d'être entraînés comme de pauvres épaves. L'organisation rationnelle du travail, l'intéressement collectif, le système des équipes autonomes, le salaire proportionnel, la société anonyme paritaire, sont autant de questions qui complètent l'exposé du collègue Giroud. Enfin, les lecteurs de ce travail trouveront quelques réponses à des objections formulées par les adversaires de cette réforme des rapports du travail.

Constant Frey, dans «Les relations du travail dans les administrations et régies fédérales», montre que le Statut des fonctionnaires prévoit un office fédéral du personnel des commissions du personnel des C. F. F. Il analyse également la situation aux P. T. T. Bien que la collaboration entre employeurs et travailleurs

paraisse plus étendue dans ce champ économique collectif, il reste encore des progrès à réaliser. Comme le dit très justement Constant Frey, nationalisation n'est pas synonyme de socialisation. Il n'est que d'observer les méthodes industrielles de certaines régies et de connaître les conceptions rétrogrades de certains de leurs directeurs pour se rendre compte qu'il reste beaucoup à faire pour démocratiser les rapports de service dans certaines branches de l'administration et y introduire ces relations humaines propres à rendre aux travailleurs le sentiment de leur dignité. C'est justement le devoir des syndicats ouvriers de s'engager dans la voie de telles réformes.

Pierre Aragno s'est chargé d'une étude sur la protection légale des travailleurs. Il ne s'est pas borné à l'énumération des différentes lois fédérales actuellement en vigueur sur le plan social ou pour la protection des travailleurs, mais il a excellemment résumé le contenu de chacune d'elles. Son exposé comble donc une regrettable lacune. De même il s'est efforcé de montrer ce que contenait la loi fédérale sur la formation professionnelle, tout en tirant des lois pour la protection des travailleurs l'essence même, sans oublier l'effort particulier et primordial des syndicats ouvriers.

La Centrale suisse d'éducation ouvrière fournit le sujet traité par Bruno Muralt, secrétaire-adjoint de cette association. L'auteur esquisse l'œuvre d'éducation ouvrière en Suisse, montre le caractère et le but de cette éducation, les tâches qu'elle doit remplir, les méthodes en usage, bref, donne un aperçu sur l'activité de la Centrale suisse d'éducation ouvrière et des centres locaux qui s'étendent à l'ensemble de notre terre helvétique en général, romande en particulier. Il ne manque pas de signaler les résultats de cette action d'esquisser les perspectives d'avenir.

Enfin, Pierre Reymond traite de ce thème évocateur: «Le mouvement syndical suisse, élément essentiel de la culture des salariés.» Le syndicalisme, signale-t-il, n'a pas seulement des objectifs matériels, mais son action constante permet à un nombre considérable d'hommes de s'élever au-dessus de la vie terrestre à laquelle ils semblaient condamnés, les sollicitant sans cesse de faire de nouveaux sacrifices, en leur posant des problèmes dont la solution exige d'eux un effort qui favorise l'épanouissement de leur vie intellectuelle, morale et spirituelle.

Un tel ouvrage devrait figurer dans la bibliothèque de tous les syndiqués. Chaque section syndicale et tous les cercles d'études syndicalistes doivent l'acquérir. Il leur sera d'une grande utilité non pas seulement pour le présent, mais

dans toute leur activité future.

Les commandes sont à effectuer aux secrétariats locaux ou centraux des fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse.